

INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉS

Un réseau routier plus sûr et performant

Entretien des routes et ouvrages d'art, protection contre les risques naturels, sécurisation des passages à niveau, mise en place du dispositif de viabilité hivernale, le Département se mobilise au quotidien et investit chaque année pour offrir de bonnes conditions de confort et de sécurité.

Pour mener à bien ces missions, le Département a mis en place des services territorialisés : les Centres d'Exploitation des Routes Départementales (CERD), répartis sur toute la Haute-Savoie.

En matière d'investissements, le Département poursuit la modernisation du réseau existant (élargissements, aménagements ponctuels, mises aux normes) et s'engage dans des projets structurants pour désenclaver ou fluidifier certains secteurs, afin de faciliter les déplacements quotidiens. En 2018, il consacre plus de 99.8 M€ aux infrastructures routières.

Sécurité routière : tous responsables !

Attentif à la sécurité routière sur son réseau, le Département soutient les associations de prévention routière et organise chaque année une opération de sensibilisation aux dangers des « petites infractions », celles que tout le monde commet et qui peuvent paraître insignifiantes : non port de la ceinture de sécurité, enfants non attachés, défaut de clignotant, téléphone au volant, petits excès de vitesse, etc.

Des investissements pour renforcer l'offre ferroviaire

Le département possède un réseau routier bien développé, mais il ne peut à lui seul absorber l'augmentation significative du trafic. Alors que l'essentiel des déplacements est effectué en voiture particulière, le Département investit pour améliorer le réseau ferroviaire sur l'ensemble du territoire. Il est le 1^{er} financeur des infrastructures ferroviaires haut-savoyardes, bien que non compétent dans ce domaine.

Le **contrat de plan État-Région 2015-2020 (CPER)**, dont l'ambition est, à terme, de permettre **la réunification ferroviaire de la Haute-Savoie**, prévoit **plus de 280 M€** d'investissements pour 6 grands projets, dont près de 87M€ engagés par le Département :

CEVA : **36M€**

Amélioration de l'offre ferroviaire entre Annemasse et la Roche-sur-Foron : **36M€**

Liaison Bellegarde - Le Fayet : **3M€**

Modernisation de la ligne Aix-les-Bains / Annecy : **160 M€**

Modernisation de la ligne Saint-Gervais / Vallorcine : **28M€**

Rénovation du Tramway du Mont-Blanc : **19,2 M€**

Le Déploiement d'un réseau cyclable de 300 km



Acteur de la mobilité douce, le Département de la Haute Savoie a mis en place un plan départemental « **Haute-Savoie Vélo Voies Vertes** ». Celui-ci a pour objectif de promouvoir l'usage du vélo, à la fois comme moyen de déplacement de proximité et comme activité de loisir, et ce, dans un environnement sécurisé.

Ce plan entend également participer à renforcer l'**attractivité touristique de la Haute-Savoie**.

Il fédère l'ensemble des initiatives destinées à déployer d'ici 8 à 10 ans un réseau continu de plus de 300 km, qui combine différents types d'aménagements, dont en priorité des voies vertes.

Ainsi, le plan départemental «Haute-Savoie Vélo Voies Vertes » comporte les aménagements cyclables sur le réseau routier départemental, les aménagements des voies vertes en site propre, l'élaboration des itinéraires cyclotouristiques, le balisage des cols et montées remarquables. Il intègre également des subventions allouées aux communes et communautés de communes ou d'agglomérations pour le **développement de leur réseau cyclable**.

Le Département de la Haute-Savoie finance jusqu'à 80 % (contre 40 % auparavant) du coût des aménagements en site propre de type voie verte ou piste cyclable sur les itinéraires structurants, qu'ils soient sous maîtrise d'ouvrage départementale ou intercommunale (l'aide est de 50 % pour les projets sur les territoires des Communautés d'agglomération) avec un coût plafond de travaux de 300 000 € HT/Km de voie verte et 500 000 € HT pour les ouvrages spécifiques.

Cela représente un budget de 32,5 M€ injecté par le Département dans un projet de réseau qui devrait être finalisé dans les 8 à 10 prochaines années. En 2019, le Département va encore plus loin pour encourager le développement d'itinéraires cyclables. Il ouvre son dispositif d'aides aux collectivités qui portent des projets locaux de mobilité douce, hors plan départemental, et les accompagne en finançant jusqu'à 30% du coût des aménagements. Cette nouvelle aide est destinée aux communes et aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) hors Communautés d'agglomération, maîtres d'ouvrages sur leurs territoires.